



Intégrer une section sportive scolaire, Comment faire ?

Pour les passionnés d'une activité sportive, les sections sportives permettent, grâce à des horaires aménagés, de suivre une scolarité normale et de pratiquer sa passion de façon intensive.



Plus de 22 spécialités différentes en Auvergne : athlétisme, handball, basket-ball, volley-ball, aviron, équitation, golf, natation, VTT ou encore cyclisme, judo, escalade, gymnastique artistique, et même parapente, tennis, badminton, boxe française, lutte, etc. Quatre établissements répartis sur l'ensemble du territoire proposent aussi une section handisport dans plusieurs disciplines (tennis de table, basket, foot-fauteuil, natation).

Ces différentes spécialités révèlent un lien fort entre l'établissement scolaire et la Fédération Française du sport pratiqué. En effet, pour créer une section sportive scolaire, l'établissement a conclu un

partenariat avec la « Fédé ». Il s'agit d'un objectif du projet d'établissement au même titre que d'autres dispositifs (classes à horaires aménagés musique, danse ou théâtre...). Le partenariat se décline au niveau régional et départemental, avec mise à disposition d'un sportif titulaire d'un brevet d'état qui assure les entraînements. Les sections sont le plus souvent locales, certaines sont régionales, comme c'est le cas de la section foot féminin au lycée Jean Monnet à Yzeure.

Qui peut en bénéficier ? Les collégiens ou lycéens motivés et aptes pour une pratique sportive renforcée et approfondie dans un cursus scolaire normal, et qui pratiquent déjà régulièrement ce sport dans un club ou dans le cadre de l'UNSS. Les sections régionales quant à elles supposent un haut niveau de recrutement. Les sections sportives demandent aux élèves une bonne organisation et un travail régulier car ils doivent assumer l'emploi du temps normal de leur classe (dont l'EPS) et entre 4 et 8 heures de pratique sportive supplémentaire par semaine. D'où un aménagement des horaires scolaires et un suivi pédagogique.



Quelles sont les modalités de recrutement ? Local ou régional, le recrutement est national pour les spécialités rares (biathlon, aviron, escalade...). Il s'effectue dans le respect de la carte scolaire. Les élèves intéressés par une section sportive doivent s'adresser à leur club et à l'établissement qui la propose. Un dossier de candidature est à retirer auprès du collège ou du lycée bénéficiant de la section sportive scolaire qui vous intéresse, et à retourner complété généralement avant fin avril. Un certificat médical délivré par un médecin spécialiste du sport ou un

centre médico-sportif doit être joint au dossier. La sélection s'effectue sur dossier scolaire et sportif. Généralement, les jeunes candidats sont conviés un mercredi après-midi pour des tests physiques et un entretien de motivation dans l'établissement. Le dossier scolaire permet d'apprécier la capacité de travail et les résultats ; les appréciations des enseignants sont également prises en compte.

Et après ? Par exemple dans l'Allier, les lycéennes en section régionale de foot féminin ont pour 90 % d'entre elles un projet professionnel autour du sport. Si, comme pour les garçons en section locale foot, leur première motivation est d'être dans les meilleures conditions pour progresser au niveau de leur sport, la priorité demeure pour tous ces jeunes la réussite de leur parcours de formation scolaire avant tout, et l'obtention de leur diplôme.

EN SAVOIR PLUS

Découvrez les sections sportives scolaires sur ONISEP Auvergne : onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Clermont-Ferrand/Nos-publications/Publications-thematiques/Sections-sportives-2018-2019

Contactez le CIO le plus proche de chez vous : ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/cio/